|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| G:\Armoirie.png |  | **C:\Users\JAFAR DZ Hamissou\Desktop\ITIE-NIGER-LOGO-2.png**    **Cabinet du Premier Ministre**  **Dispositif National de mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives**  **DN/ITIE- NIGER** |

|  |
| --- |
| **Procès-Verbal de la réunion du Groupe Multipartite de Concertation (GMC)**  **Date** : 28 DECEMBRE 2022  **Lieu** : Hôtel Bravia, Niamey |

L’an deux mil vingt-deux et le mercredi 28 décembre à 9 heures 30 minutes, le GMC (Groupe Multipartite de Concertation) du Dispositif National de mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger) s’est réuni à l’hôtel Bravia de Niamey sous la présidence de Monsieur Aghali Abdoulkader, Directeur de Cabinet adjoint du Premier Ministre, assurant l’intérim du Président du GMC.

L’ordre du jour comporte les points suivants :

* adoption des comptes rendus des réunions précédentes du GMC ;
* examen et validation du rapport pays 2020 du DN/ITIE-Niger ;
* examen du plan d’action validation ;
* examen des propositions des TDR de la commission validation ;
* divers.

Etaient présents les membres du GMC, les membres du secrétariat Exécutif et les points focaux des entités étatiques du DN/ITIE-Niger (Liste de présence jointe en annexe).

**Allocution de bienvenue du Secrétaire Exécutif (SE) du DN/ITIE-Niger**

Le Secrétaire Exécutif du DN/ITIE-Niger fut le premier à prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et les remercier pour leur présence à la réunion du GMC qui, a-t-il précisé, sera essentiellement consacrée à la validation du rapport pays 2020 du DN/ITIE-Niger. Il a sollicité l’indulgence des participants pour les délais très courts dont ils ont disposé pour examiner le rapport.

Le SE a réitéré ses remerciements aux membres de la Commission Audit et Collecte , aux points focaux des entités étatiques, , ainsi qu’aux experts du Secrétariat Exécutif pour le travail abattu, très souvent sous pression, et enfin à la Cour des Comptes pour avoir vérifié et certifié les déclarations des entités gouvernementales.

**Allocution d’ouverture du Président du GMC**

Le Président du GMC a annoncé que c’est avec un réel plaisir qu’il s’adresse aux participants à la présente réunion dont l’objet principal, l’examen et la validation du rapport pays pour l’année 2020, présente un enjeu de taille car la qualité de ce rapport, le deuxième depuis la réintégration de l’ITIE par le Niger en 2020, influera sur la note qui sera attribuée au pays dans le cadre de la validation qui interviendra à partir d’avril 2023.

Le Président du GMC a rappelé qu’en 2020, le secteur extractif a généré des revenus de 80,475 milliards pour le Niger, mais a relevé d’autre part que si ce secteur compte pour près de la moitié des exportations, sa contribution au PIB et aux revenus de l’Etat demeure encore faible.

Le Président du GMC a ajouté que l’examen du présent rapport permettra de faire des propositions pour améliorer le rapportage, et surtout la gouvernance du secteur extractif, conformément aux engagements du Président de la République, S.E. Mohamed Bazoum tels qu’énoncés dans le programme de Renaissance, acte 3.

A cet effet, Le Premier Ministre S.E. Ouhoumoudou Mahamadou accorde un intérêt particulier à la qualité de ce rapport.

Avant de terminer son allocution, le Président du GMC a tenu à adresser ses remerciements à l’Agence Française de Développement pour l’accompagnement du Niger dans la mise en œuvre de l’ITIE.

En déclarant la réunion ouverte, le Président du GMC a souhaité plein succès aux travaux.

En raison de contraintes liées à son calendrier, le Directeur de Cabinet adjoint du Premier Ministre s’est excusé auprès des participants, et a confié la présidence pour la suite des travaux à Monsieur Assoumane Mainassara, Directeur Général du Plan et de la Prospective, suppléant le Secrétaire Général du Ministère du Plan.

Avant la poursuite des travaux, et en raison de contraintes liées au temps, l’ordre du jour a été modifié pour le limiter au seul point relatif à l’examen et la validation du rapport pays 2020 du DN/ITIE-Niger

1. **PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT 2020**

La présentation du projet de rapport a été faite par Monsieur Hédi Zaghouani du cabinet BDO, Administrateur Indépendant (AI).

1. **Présentation générale et difficultés rencontrées**
2. **Présentation générale**

Onze (11) rapports ITIE ont été publiés par le Niger pour les années 2005 à 2014 et l’année 2019.

Le rapport pour l’année 2020 doit être publié au plus tard le 31 décembre 2022.

La prochaine validation par rapport à la Norme ITIE 2019 interviendra à partir d’Avril 2023 pour le Niger.

De nouveaux points ont été ajoutés au document par rapport à la version projet :

* Défalcation des revenus spécifiques par projet pour toutes les sociétés ;
* Présentation des indices de gouvernance publiés par la Banque Mondiale ;
* Ajout de recommandations ;
* Prise en compte des commentaires du Secrétariat International de l’ITIE, avec plus de détails au titre de la SONIDEP et la CMEN.

1. **Difficultés rencontrées**

Au nombre des difficultés rencontrées, l’AI a noté :

* + - le retard considérable dans la transmission des Formulaires de Déclaration (FD) et des autres données ;
    - la quasi-absence de la certification des FD ;
    - la qualité de l’information financière dégradée par rapport à 2019 ;
    - la défaillance dans le Cadastre minier.

1. **Périmètre du rapport 2020**

Le périmètre des entreprises retenues dans le cadre du rapport 2020 comporte 23 sociétés dont 4 pétrolières et 19 minières.

Cinq entités gouvernementales ont été retenues dans le périmètre, à savoir :

* + - la Direction Générale du Trésor de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
    - la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
    - le Ministère des Mines (MM) ;
    - la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ;
    - la Direction Générale des Douanes (DGD).

Les flux de paiement retenus sont au nombre de 31.

1. **Exhaustivité et fiabilité des données**

Il ressort du rapport que deux (2) sociétés minières sur les vingt et trois (23) entreprises retenues dans le périmètre n’ont pas transmis leurs formulaires de déclaration. Les revenus déclarés par les administrations publiques pour ces deux sociétés représentent 0,31 % des revenus du secteur extractif pour le trésor publique.

Toutes les entités gouvernementales ont soumis des formulaires de déclaration signés et certifiés par la Cour des Comptes pour chacune des entreprises extractives retenues dans le périmètre de rapprochement.

Sur les vingt et trois (23) sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, dix-neuf (19) sociétés ne se sont pas conformées avec la procédure convenue pour assurer la fiabilité des données, soit pour n’avoir pas soumis de FD, soit par défaut de signature ou de certification.

**Les revenus des sociétés qui n’ont pas respecté la procédure représentent 72 milliards de FCFA, soit 93% des revenus déclarés par les entités gouvernementales.**

**Le défaut de certification des FD ne permet pas à l’Administrateur Indépendant de se prononcer sur la fiabilité des données divulguées par les sociétés**.

1. **Revenus**

Les revenus générés par le secteur extractif s’élèvent à 80,475 milliards de Francs CFA et proviennent pour 2/3 du secteur des hydrocarbures et pour 1/3 du secteur minier.

En dehors de sa contribution dans les exportations du Niger (45,56 %), la part du secteur extractif au niveau des autres indicateurs économiques du pays sont très faibles : 7,67 % pour la contribution au PIB, 6,52 % pour la contribution aux revenus de l’Etat, et 4,48 % pour la contribution dans l’emploi.

1. **Production et exportations**
2. **Production**

En 2020, 6 272 163 barils de pétrole brut ont été produit sur le bloc Agadem, pour une valeur de 245 931 489 USD. Toute la production a été livrée à la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ).

La production minière en 2020 a, quant à elle, concerné l’uranium pour 2992 tonnes, l’or pour 152 kg et le charbon pour 246 880 tonnes, pour une valeur globale de 214 milliards de Francs CFA.

1. **Exportations**

En 2020, les exportations minières ont concerné l’uranium pour 2904,74 tonnes, et l’or non raffiné pour 143,06 kg.

1. **Résultats des travaux de rapprochement**

Pour le secteur pétrolier, l’écart résiduel non rapproché s’élève à 46 millions de Francs CFA, soit 0,09% du total des recettes ajustées des entités gouvernementales.

Pour le secteur minier, l’écart résiduel non rapproché global s’élève à 1 936 millions de Francs CFA, soit 7,21% du total des recettes ajustées des entités gouvernementales.

L’écart résiduel non rapproché global s’élève à 1 982 millions de FCFA, soit 2,59% du total des recettes déclarées par les entités gouvernementales après ajustements. Cet écart se trouve en deçà du seuil de l’écart résiduel acceptable fixé par le GMC de 5%.

L’écart très important au niveau du secteur minier (au-delà du seuil d’acceptabilité de 5%) s’explique principalement du fait de l’absence de détails dans les formulaires soumis par des entreprises importantes comme COMINAK et SOMAÏR et de la non confirmation des quittances de COMINI.

1. **Autres données**

S’agissant des transferts infranationaux, les arriérés cumulés à la fin de l’année 2017 s’élèvent à 26,957 milliards de Francs CFA. L’évaluation est en cours pour déterminer le montant correspondant à la période 2018 à 2020.

Les arriérés de transfert ont fait l’objet d’un plan d’apurement suivant lequel les montants prévus pour les années 2018, 2019 et 2020 ont été payés. Des dispositions sont en train d’être prises pour procéder au paiement du reliquat, soit 18,438 milliards de FCFA prévus au cours des années 2021 (5,531 milliards) et 2022 (12,907 milliards).

Les transferts infranationaux au cours de l’année 2020, au titre des arriérés, s’élèvent à 4 609 690 700 Francs CFA.

Les paiements sociaux (obligatoires et volontaires, dépenses environnementales et dépenses quasi budgétaires effectués par les sociétés extractives en 2020 se sont élevés à 2,383 milliards de FCFA, soit environ 3% provenant principalement du secteur minier.

1. **Constatations et recommandations**

L’Administrateur Indépendant a fait observer que certaines recommandations antérieures importantes n’ont pas encore été implémentées alors que d’autres sont en cours.

Cette situation n’est pas de nature à assurer le bon fonctionnement du processus ITIE au Niger, ni la conformité des rapports ITIE aux exigences de la Norme ITIE.

A ce sujet, l’AI recommande au DN-ITIE de mettre en place un système efficace de suivi des recommandations des rapports ITIE et de s’assurer de l’implémentation effective des défaillances relevées avec des délais fixes et fermes. Cet objectif pourrait être réalisé :

* en organisant des séances de travail périodiques avec les parties prenantes pour élaborer les modalités pratiques pour la mise en œuvre des recommandations ;
* en planifiant des campagnes de sensibilisations avec des fréquences suffisantes ; et
* par le suivi régulier de l’avancement de la réalisation des objectifs fixés.

1. **Calendrier**

Il s’agit de déterminer :

* d’une part, la date limite pour la collecte des commentaires du GMC sur le rapport ; et
* d’autre part, la date de soumission de la version finale du rapport 2020.

1. **DISCUSSIONS**

Compte tenu des délais très serrés, il a été demandé aux participants de faire parvenir leurs observations de forme au Secrétariat Exécutif qui se chargera de les transmettre à l’Administrateur Indépendant.

Au cours des débats, les échanges ont porté principalement sur les points suivants :

1. **Les formulaires de déclaration**

Les participants ont déploré le défaut de transmission, ou la transmission avec beaucoup de retard des formulaires de déclaration. Il s’est agi de réfléchir aux moyens d’éviter ce genre de situation à l’avenir, et des pistes ont été évoquées, notamment :

* l’adoption de textes contraignants qui s’imposent aux différentes parties prenantes ;
* l’insertion dans les contrats et conventions de dispositions relatives à l’obligation du respect des procédures ITIE ;
* le refus d’accepter les FD transmis hors délai, et
* l’application de sanctions (amendes, publication dans les médias des entités qui ne s’y conforment pas).

Il a également proposé d’envoyer directement aux sociétés les formulaires de déclaration à remplir par courrier physique, en plus des courriers électroniques envoyés aux points focaux, pour éviter les retards.

1. **Les Tableaux de certifications**

Toutes les entités gouvernementales ayant t soumis des formulaires de déclaration signés et certifiés par la Cour des Comptes, il faudrait en conséquence corriger le tableau 12, page 21 sur la situation de signature et de certification des données de l’Etat.

S’agissant des sociétés, tableau 11, page 20, il faudrait là également tenir compte du fait que certaines entreprises ont soumis des formulaires de déclaration signés et certifiés, mais aussi du fait que toutes les sociétés à responsabilité limitée (SARL) ne sont pas soumises à l’obligation de faire certifier leurs déclarations par un commissaire aux comptes. Pour les entreprises dans une telle situation, il a été suggéré de faire renforcer la signature du responsable financier par une deuxième signature, celle du premier responsable de l’entreprise par exemple.

1. **La réconciliation des flux des sociétés minières**

Le grand écart observé entre les déclarations des entités gouvernementales et celles des sociétés minières s’explique en grande partie par le fait que des entreprises très importantes telles que COMINAK et SOMAÏR prennent en compte, dans leurs déclarations, les frais payés à des prestataires de services. Il a été proposé de convier les points focaux de ces deux sociétés et de la Douane à une réunion avec les membres de la Commission Audit et Collecte en vue de réduire cet écart.

1. **L’absence de suivi des recommandations ;**

Les participants ont fait observer que si la qualité de l’information financière est dégradée par rapport à 2019, c’est dû en grande partie au fait qu’il y a eu inclusion des sociétés mineures artisanales dans le périmètre qui sont des sociétés qui évoluent presque dans l’informel .

Le Secrétaire Exécutif a fait remarquer que les recommandations du rapport 2019 ne pouvaient pas être prises en considération au cours de l’année 2020 étant donné que la publication du rapport 2019 est intervenue en 2021, soit postérieurement à l’année 2020. Il a cependant informé les participants qu’un tableau de bord de mise en œuvre des recommandations a été élaboré par le Secrétariat Exécutif et transmis, par une lettre du Premier Ministre, aux différentes parties prenantes. Il n’y a malheureusement pas eu de suivi pour la mise en œuvre du tableau de bord lui-même.

Dans le cadre du suivi des recommandations, il a été proposé de mettre en place des commissions pour prendre en charge chacune de ces recommandations dans des délais bien précis, et pour chaque recommandation responsabiliser une personne, de préférence sur la base du volontariat.

1. **La part de l’Etat dans la production de pétrole**

Etant donné que l’Etat perçoit tous ses revenus issus du secteur pétrolier en numéraire et non en nature, il a été demandé, s’agissant de cette part t dans la production des hydrocarbures (page 56), de la rapporter au titre du Profit Oil en numéraire , et non pas en volume. Il faut également corriger la valeur qui est en dollars plutôt qu’en FCFA (5 810 132 USD).

1. **La valeur marchande de la production d’or**

S’agissant de la production minière (page 16), la valeur communiquée par le Ministère des Mines s’est élevée à 214 milliards de FCFA en 2020, au lieu de 314 milliards de FCFA.

A la même page, à partir du tableau suivant, il faut harmoniser la numérotation des tableaux.

Dans le même tableau à la page 16, il faut réajuster la valeur de 56,075 milliards de FCFA pour la production d’or.

1. **Les défaillances au niveau du cadastre minier**

Des explications ont été fournies concernant les défaillances au niveau du cadastre minier. Il s’agit principalement de l’absence des NIF des sociétés et des coordonnées géographiques des permis. Il faudrait également que le cadastre puisse être consultable en ligne.

1. **Les transferts infranationaux**

Il a été observé qu’il n’existe pas de modalités claires du calcul et de la mise à disposition des fonds de la rétrocession. Pour une meilleure prise en charge de la question des rétrocessions, concernant notamment les modalités de calcul et de mise à disposition, il a été proposé la mise en place d’une commission ad hoc.

Les principales observations de la Commission Audit et Collecte élargie aux points focaux de l’Administration et le Secrétariat Exécutif, qui s’est réunie dans la journée du mardi 27 décembre 2022 pour examiner le projet de rapport, ont été présentées par le Secrétaire Exécutif à la réunion.

S’agissant du calendrier, un délai a été donné aux participants, jusqu’au jeudi 29 décembre à 18 heures, pour transmettre leurs commentaires et observations au Secrétariat Exécutif de l’ITIE.

La date de soumission de la version finale du rapport ITIE 2020 et de sa publication sur le site du DN/ITIE-Niger est toujours maintenue au 31 décembre 2022.

Sous réserve de la prise en compte des observations et amendements, le rapport du Dispositif National de mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Niger au titre de l’année 2020 a été adopté.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 15 minutes.

Le Secrétaire Exécutif